

## T.R.M. – TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

DURÉE CONVENTION : 08/09/2009 au 31/12/2010

---

➤ **Le dispositif :**

Améliorer la prévention des risques professionnels dans l'activité du transport routier de marchandises afin d'acquérir et mettre à disposition des salariés des véhicules plus sûrs et adaptés, former les conducteurs à l'utilisation en sécurité des véhicules.

Ce dispositif a été élaboré dans le cadre d'une [convention](#) et de son [avenant](#) entre les syndicats professionnels FNTR, TLF, UNOSTRA et la Cram Rhône-Alpes. Il soutient l'acquisition de véhicules dotés d'équipements de sécurité avec un accompagnement en matière de formation.

➤ **Les conditions préalables :**

- Avoir un **effectif global est compris entre 1 et 39 salariés** (DADS enregistrée)
- Être à jour de ses cotisations sociales,
- Avoir établi son Document Unique d'évaluation des risques,
- Ne pas être sous **injonction** ou **majoration**
- Ne pas avoir un **Contrat de Prévention en cours** ou **avoir déjà bénéficié d'une AFS** dans le cadre de cette convention.
- Avoir une activité classée sous l'un des n° de risque suivants : **602MD, 602ME, 602PC, 634AA, 900BA ou 900BB.**

**Vous remplissez ces conditions et vous souhaitez acquérir un ou plusieurs véhicules neuf(s).**

➤ **Quelles acquisitions vous permettent d'obtenir une aide financière simplifiée ?**

2 Equipements de sécurité obligatoires sont visés :

- **Acquisition d'un véhicule neuf dont le PTAC  $\geq$  17 T avec pack complet de sécurité :**

Pack porteur :

- ✓ Système correcteur de trajectoire (ESP, ESC, ESBS, VSC)
- ✓ Avertisseur de mise en service de frein de parking sur ouverture de porte
- ✓ Climatisation autonome fonctionnant moteur à l'arrêt

Ou

Pack tracteur :

- ✓ Système correcteur de trajectoire (ESP, ESC, ESBS, VSC)
- ✓ Avertisseur de mise en service de frein de parking sur ouverture de porte
- ✓ Sellette de sécurité 3 capteurs

- **Accompagné d'une formation des conducteurs** à la bonne utilisation des équipements de sécurité sur véhicule PL

[Télécharger la liste des organismes](#) susceptibles de réaliser ce type de formation

## AIDES DE LA CRAMRA :

La subvention ne peut excéder 20 000 € par entreprise et se fait en un seul versement.

11 projets possibles :

A1	1 véhicule équipé et 1 conducteur formé	3 000 €
A2	1 véhicule équipé et 2 conducteurs formés minim	4 000 €
A3	2 véhicules équipés et 2 conducteurs formés	6 000 €
A4	2 véhicules équipés et 4 conducteurs formés minim	8 000 €
A5	3 véhicules équipés et 3 conducteurs formés	9 000 €
A6	3 véhicules équipés et 6 conducteurs formés minim	12 000 €
A7	4 véhicules équipés et 4 conducteurs formés	12 000 €
A8	4 véhicules équipés et 8 conducteurs formés minim	16 000 €
A9	5 véhicules équipés et 5 conducteurs formés	15 000 €
A10	5 véhicules équipés et 10 conducteurs formés minim	20 000 €
A11	6 véhicules équipés et 6 conducteurs formés	18 000 €

**Vous remplissez les conditions préalables et êtes intéressés par l'un de ces projets ?**

### JUSTIFICATIFS NECESSAIRES AU PAIEMENT :

Les éléments doivent être réceptionnés **avant le 30/09/2011**, au plus tard.

Ils concernent :

- **Demande écrite** de l'employeur [télécharger la lettre type](#)
- **Document Unique** d'évaluation des risques mis à jour depuis moins d'1 an ;
- **Attestation URSSAF** de moins de 3 mois (mise à jour des cotisations) ;
- **Attestations de présence aux stages de formation** des conducteurs (délivrées par les organismes de formation) ;
- **Document d'évaluation de la formation** complété par chaque stagiaire (document CRAM) ;
- **Duplicata du bon de commande**, certifié à l'original, dont la date est comprise entre le 01/09/09 et 31/12/2010 avec date prévisionnelle de livraison ;
- **Duplicata(s) de facture(s) d'achat du/des véhicules** / des contrats de crédits bail ou location financière.  
Le duplicata doit être conforme à l'original, acquitté par le chef d'entreprise et préciser le mode et la date du règlement ;
- **Attestation établie par le vendeur stipulant la présence des 3 équipements financés** (pack porteur ou tracteur) prévus ;
- **RIB**

**CONTACTEZ-NOUS** : Philippe LUZY ou Daniel CLEMENT au 04.79.70.05.27

[afs@cramra.fr](mailto:afs@cramra.fr)

En savoir + : [des solutions de sécurité dans le transport routier de marchandises](#)